



NOTICE POUR LES INSCRIPTIONS
AUX ATELIERS DU CROISILLON 2023/2024

Strasbourg, le 5 juin 2023

Chères familles,

Le temps des inscriptions pour les ateliers du Croisillon 2023/2024 est arrivé.

Afin de procéder à l'inscription de votre enfant, son dossier sera à nous retourner **au plus tard le vendredi 16 juin 2023** par l'un des moyens suivants :

- **En l'envoyant par courrier postal** à l'adresse suivante : La Croisée des Chemins – 18 rue Saint-Marc 67000 STRASBOURG,
- **En le déposant au secrétariat (lundi, mardi et mercredi de 16h00 à 17h45),**
- **En le déposant dans la boîte aux lettres** se situant devant le portail bleu.

Pour rappel, un dossier complet est constitué de :

- La **fiche d'inscription** dûment complétée et signée ;
- La **fiche sanitaire de liaison** dûment complétée et signée ;
- La **dernière page du contrat d'accueil** dûment complétée et signée ;
- Une **attestation d'assurance responsabilité civile 2023/2024** (si vous l'avez déjà !) ;
- La copie du **carnet de vaccinations** de votre enfant ;
- Mandat de prélèvement SEPA et RIB** : si vous souhaitez mettre en place le prélèvement automatique des factures / si vos coordonnées bancaires ont changé ;
- Chèque d'acompte de 100€ : si vous n'avez pas mis en place de prélèvement automatique.

Quelques informations complémentaires :

- Un **acompte de 100€** sera encaissé / prélevé au mois d'août 2023,
- Les inscriptions seront traitées dans **l'ordre d'arrivée** et dans la **limite des places**, après traitement des réinscriptions des enfants inscrits en 2022/2023,
- Un mail d'**accusé de réception** vous sera envoyé dès que votre **dossier aura été réceptionné** par notre secrétariat,
- Un mail de **confirmation d'inscription** vous sera envoyé dès que votre **dossier aura été traité**.

Le Secrétariat de La Croisée des Chemins